



Achat maison puis separation

Par **Dumont Marc**, le **04/02/2017** à **10:53**

Bonjour,

En 2009 j'ai acheter une maison avec une personne.

Je me suis séparer de cette personne 1 ans après. Je suis reste habite dans cette maison en assurant le remboursement du crédit seul.

J'ai mis la maison en vente mais elle ne s'est pas vendu.

J'ai alors décider de racheter le crédit de la maison et nous somme allés chez le notaire afin d'avoir une preuve écrite que si je rachète la maison je doit donner a mon ex compagne la somme de 1500€.A l'époque le rachat a été refuse.

Aujourd'hui mes finances ont évoluées et me permettent de racheté le crédit mais mon ex me réclame plus d'argent.

Qu'elles sont mes droit? Au bout de combien de temps s'il n'y a pas dévolution la maison me reviens elle ?

Qu'elles sont les droit de mon ex?

Cordialement

Par **youris**, le **04/02/2017** à **11:02**

bonjour,

en matière immobilière, le titre prime la finance, cela signifie que c'est ce qui figure sur votre acte d'acquisition du bien qui en détermine la propriété.

dans la situation actuelle, même si vous payez seul le crédit, la propriété du bien qui est en indivision n'en sera pas modifiée.

si vous voulez racheter la part de l'autre propriétaire, vous devez vous mettre d'accord le principe de cette opération et sur le prix en tenant compte du crédit que vous avez payé seul et du fait que vous avez occupez seul ce bien indivis.

salutations